

Conseil Municipal PV de la séance du 28 octobre 2013

L' an 2013 et le 28 octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, BODAN Roger, CARCREFF Jean-Paul, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, LE ROUX Danielle, LE STANG Désiré, PERRET Jean-Yves, PUISSANT Irène, QUERE Emilienne,

Excusés : LE DILY Isabelle

Absent(s) : GUIFFES Eric, LE FUR Amédée, MICHEL Aurélien, ROUILLE Nathalie,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 10

Date de la convocation : 22/10/2013

Date d'affichage : 22/10/2013

A été nommée secrétaire : QUERE Emilienne

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Ordre du jour

1. Marché micro-crèche et maison de santé – Attribution des lots et autorisation de signature.
2. Réfection des jeux de boules.
3. Station-service : demande pour solliciter du Conseil Général l'autorisation de construire la station-service sur les parcelles YP 145 et 148
4. Reprise de concessions au cimetière.
5. Décision modificative – Intérêts d'emprunt du budget commune.
6. Programme 2014 de renouvellement des couches de roulement sur RD.
7. Création d'une servitude de passage rue de Guémené – vente BSH.
8. Convention de mise à disposition de Mme ROUILLE auprès de l'EHP
9. Convention de mise à disposition auprès du CCAS du personnel assurant la gestion administrative du SAD.
10. Repas du 11 novembre.
11. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - Marché micro-crèche et maison de santé – Attribution des lots et autorisation de signature

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot 1 : GROS-OEUVRE :

Entreprise LAVOLE Constructions SARL - 56 560 GUISCRIF

Montant du marché : 209 088.06 TTC

Lot 2 : CHARPENTE BOIS

SARL BIRRIEN - 56110 GOURIN

Montant du marché : 14 974.63€ TTC

Lot 3 : COUVERTURE

Entreprise RIO-TASSET - 22570 PLELAUFF

Montant du marché : 29 303.72€ TTC

Lot 4 : MENUISERIES

SARL BIRRIEN - 56110 GOURIN

Montant du marché : 85 612.45€ TTC

Lot 5 : PLATRERIE SECHE - ISOLATION

SARL NICOL PERE ET FILS - 56530 QUEVEN

Montant du marché : 85 197.98€ TTC

Lot 6 : REVETEMENT DE SOLS ET MURS

SARL NICOL PERE ET FILS - 56530 QUEVEN

Montant du marché : 30 000.78€ TTC

Lot 7 : ELECTRICITE

SARL ROUILLE - 56480 CLEGUEREC

Montant du marché : 47 165.45€ TTC

Lot 8 : PLOMBERIE-SANITAIRE

SARL Entreprise VALLOMET- 56110 GOURIN

Montant du marché : 57 669.27€ TTC

Lot 9 : PEINTURE

DISSERBO ET FILS - 22110 PLOUGUERNEVEL

Montant du marché : 31 297.27€ TTC

Lot 10 : ASCENSEUR :

SARL ERMHES - 35504 VITRE

Montant du marché : 23 494.85€ TTC

Lot 11 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS

SAS BRULE-WEICKERT - 56770 PLOURAY

Montant du marché : 26 041.30€ TTC

Montant total du marché de travaux : 639 845.76 TTC (534 988.09 HT)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 de la commune

2. Réfection des jeux de boules

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande des associations relative au mauvais état des jeux de boules appartenant à la commune.

Il demande donc aux élus l'autorisation de procéder à l'achat de 4 jeux de boules auprès de l'ESAT de Plouray. La rénovation des jeux restants sera réalisée par les services techniques de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal

3. Station-service : demande pour solliciter l'autorisation de construire la station-service sur les parcelles YP 145 et 148

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la carte communale approuvée le 15 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 août dernier approuvant la construction d'une station-service communale sur les parcelles YP 145 et YP 148

Considérant la visite encourageante de Monsieur le Sous-Préfet le 6 septembre 2013 approuvant une telle initiative, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de solliciter la sous-préfecture afin d'être autorisé à construire la station-service de carburants sur les parcelles YP 145 et YP 148, parcelles en zone non constructibles sur la carte communale.

Accord unanime du Conseil Municipal pour demander la constructibilité de ces parcelles et pour entamer les négociations auprès des propriétaires concernés.

4. Reprise de concessions au cimetière

Point reporté (en attente d'un nouveau devis de travaux).

5. Décision modificatives

Le Maire informe le conseil que le budget principal 2013 doit faire l'objet de modifications relatives aux intérêts d'emprunts, notamment l'emprunt afférent aux travaux de l'EHPAD. Afin de procéder à ces écritures, une décision modificative est soumise à la décision du conseil comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles budgétaires concernés :

6411 : - 4 000.00 € 6611 : + 11 100.00 €

6413 : - 2 000.00 €

6451 : - 3 000.00 €

6226 : - 2 100.00 €

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à ces écritures

6. Programme 2014 de renouvellement des couches de roulement sur RD.

Par courrier reçu en mairie, l'agence technique départementale demande à la commune de s'engager pendant au minimum 5 ans à ne pas effectuer de travaux sur la RD1 en traverse d'agglomération, dans le cas où celle-ci effectuerait le renouvellement des couches de roulement sur cette route. Un courrier dans ce sens a été transmis à l'agence technique départementale.

7. Création d'une servitude de passage rue de Guémené – vente BSH

BSH s'est engagé à vendre une maison au 4 rue de Guémené. La signature de l'acte doit intervenir avant le 29 novembre prochain.

A ce jour les résidents utilisent les 2 entrées existantes qui desservent leurs logements (porche rue de Rostrenen et un accès par la parcelle AB 552, propriété de la commune).

BSH demande donc qu'une servitude soit créée. Le fonds servant s'exercerait sur la parcelle cadastrée AB 552 au profit des parcelles AB 643-644-646-647-648-649-650-651-652. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire demande au conseil d'approuver la création de cette servitude et de l'autoriser à signer l'acte de constitution de servitude. Accord du Conseil Municipal.

8. Convention de mise à disposition d'un agent administratif à l'EHPAD

Considérant la demande de l'EHPAD relative au besoin de personnel administratif une journée par semaine, pendant une durée de 3 ans.

Considérant la possibilité pour la commune d'apporter un renfort de personnel à l'EHPAD,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune et l'EHPAD,

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à :

- signer ladite convention,
- en assurer la bonne exécution,
- émettre le titre de recette relatif au remboursement de salaires,

9. Convention de mise à disposition auprès du CCAS du personnel assurant la gestion administrative du SAD.

Le service d'aide à domicile est géré par la commune. Le personnel communal doit en assumer les tâches administratives. Les dépenses en découlant sont donc supportées par le budget général. Monsieur le Maire demande que ces dépenses soient récupérées sur le budget du SAD. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention et émettre le titre de recette.

10. Questions diverses

■ Suite aux récentes manifestations bretonnes et considérant les difficultés actuelles rencontrées par les entreprises, les élus décident d'adopter une motion contre l'écotaxe.

■ A la demande de l'école publique, il est décidé de baptiser l'école « JEAN DE LA FONTAINE » .

■ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du lycée professionnel Saint-Michel confirmant leur participation au projet de parcours santé séniors.

■ Monsieur le Maire signale que par courrier en date du 30 septembre 2013, il a de nouveau alerté le Conseil Général concernant la dangerosité du carrefour en sortie du bourg vers Le Faouët.

■ A la demande du personnel travaillant à la garderie périscolaire, il est décidé d'installer des stores vénitiens dans la salle où se déroule l'accueil pour un montant de 750.00 € hors taxes.

■ Monsieur Jean-Luc LE LAIN informe les membres présents que le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Une tournée de reconnaissance par les agents recenseurs se déroulera du 9 au 15 janvier 2014.

■ Suite à un article paru dans la gazette des communes, il est précisé que les réparations relatives aux dégradations de la voirie peuvent être mises à la charge des entreprises.

■ Le bagad Marionig Bro ar Faoued remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée et propose que l'on réserve dès maintenant une date quant à leur représentation à PLOURAY.

■ Le 11 septembre dernier l'observatoire de l'assainissement a réalisé une visite sur la station d'épuration de PLOURAY.

Il en ressort un bon fonctionnement épuratoire et une bonne qualité du rejet.

■ Depuis le 25 septembre 2013, le centre d'application du droit d'application du droit des sols a changé d'adresse. Désormais, il se situe Cours de la Mairie 56320 LE FAOUEY.

■ Il est rappelé par ERDF que l'élagage des arbres incombe au propriétaire du terrain sur lequel il est planté, à partir du moment où la ligne se trouve sur le domaine public. Pour plus d'informations un document pratique est téléchargeable sur le site erdfdistribution.fr.

■ La chambre d'agriculture rappelle que durant les périodes de travaux de semis, des récoltes, la responsabilité des conducteurs d'engins peut être engagée, notamment en cas de boue épandue sur la route pouvant nuire à la sécurité et à la salubrité publique. Conformément au Code de la route, ces derniers peuvent se voir infliger une amende de 5^e classe, en cas de négligence, d'imprudence. Il est conseillé d'installer des panneaux de signalisation visible à 150m permettant aux usagers de la route de prendre connaissance d'un chantier en cours. Attention, cela n'exonère pas le conducteur d'engin de sa responsabilité, mais peut parfois la limiter.

■ Les élus ont reçu le Docteur DAN VIOREL, médecin roumain, avec qui ils ont visité les hôpitaux, la commune, les différentes administrations. Une rencontre avec le Dr LOCKERT a également été organisée. Dans l'ensemble cette visite s'est très bien passée.

■ Monsieur le Maire donne une brève lecture du rapport d'activités 2012 de la communauté de communes. La piscine intercommunale devrait être opérationnelle au mois de juillet 2014.

■ Pour information : le permis de construire d'une grande surface a été déposé au Faouët.

■ Médaille de la famille Française : Peuvent obtenir cette distinction les pères ou mères de famille élevant ou ayant au moins quatre enfants français, dont l'aîné aura atteint l'âge de 16 ans au 31 décembre 2013.

■ La remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le vendredi 22 novembre 2013 à 18h00.

Le 5 novembre 2013
Le Maire
Michel MORVANT